

### **TRAFIC**

- Nombre de mouvements avions
- Mouvements moyens par heure

Source : Système d'Information Aéronautique

### **MESURES DE BRUIT**

- Localisation des stations
- LDEN par commune
- LAmax par commune

Source : Système de Mesure de Bruit homologué par l'arrêté ministériel du 29 juillet 2005 et par l'ACNUSA le 3 avril 2024

Evènements invalidés cause vent > à 10m/s : 0.30 %



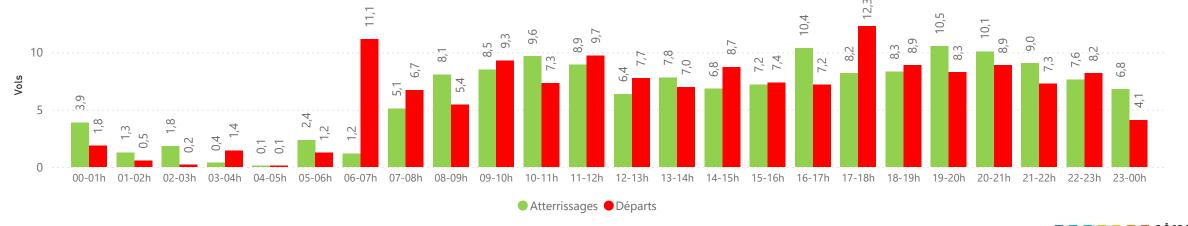
## **TRAFIC**

#### Nombre de mouvements aéronefs

Direction	Piste	NB	%
Arrivées	13L	1915	41,2
	13R	596	12,8
	31L	438	9,4
	31R	1701	36,6
Départs	13L	1905	40,8
	13R	579	12,4
	31L	437	9,4
	31R	1748	37,4



### Mouvements journaliers moyens par heure



#### Localisation des stations

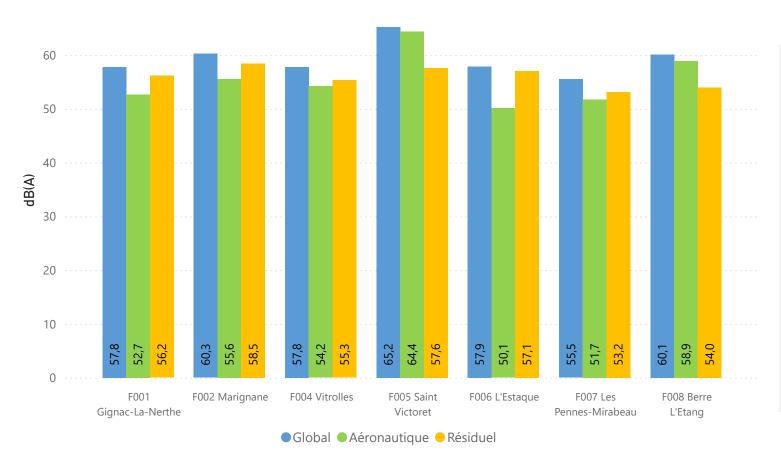




Station	Adresse
F005 Saint Victoret	Rue Le Brix, 13730 St Victoret
F002 Marignane	Rue de Provence, 13700 Marignane
F004 Vitrolles	Chemin des gorges de Cabriès 13127
	Vitrolles
F007 Les Pennes-Mirabeau	Chemin de la Capelane, 13170 Les
	Pennes-Mirabeau
F001 Gignac-La-Nerthe	Boulevard Victor Hugo, 13180 Gignac-
	La-Nerthe
F006 L'Estaque	178 Montée du Pichou, 13016
	L'Estaque
F008 Berre L'Etang	11 boulevard Victor Hugo, Berre
	l'Étang



### ■ LDEN par commune en dB(A)





L'indicateur énergétique **LDEN** (Level Day-Evening-Night) représente le niveau de bruit moyen pondéré et calculé en divisant la journée en 3 périodes :

- > Le jour (Day) de 06h00 à 18h00
- > La soirée (Evening) de 18h00 à 22h00
- La nuit (Night) de 22h00 à 06h00.

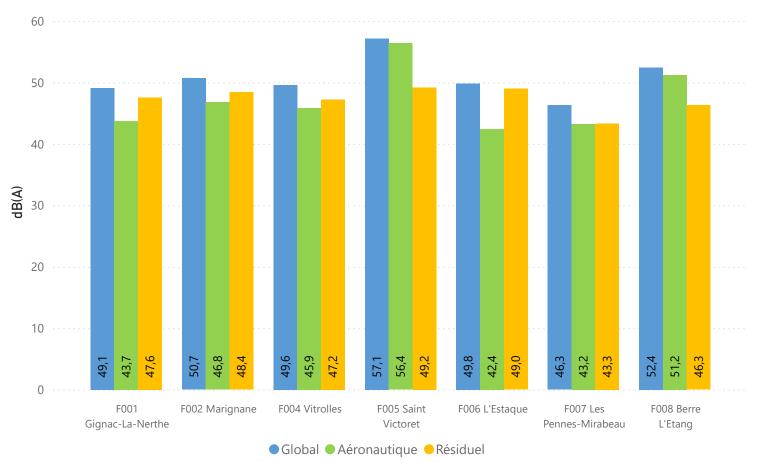
Les heures de soirée sont pondérées de +5 dB(A) et celles de nuit de +10 dB(A) afin de prendre en compte la sensibilité au bruit plus accrue sur ces 2 périodes.

On distingue 3 types de LDEN :

- ➤ **LDEN (Global) :** niveau de bruit prenant en compte l'ensemble des composantes du bruit, ce qui équivaut au bruit ambiant, comprenant à la fois le bruit des avions et le bruit de fond
- ➤ LDEN (Aéronautique) : niveau de bruit correspondant à l'ensemble des évènements de bruit d'aéronefs
- > LDEN (Résiduel Local) : niveau de bruit correspondant au bruit de fond hors aéronautique en lien avec les axes routiers et ferroviaires et tout autre bruit



### LNight par commune en dB(A)





L'indicateur énergétique **LNight** représente le niveau de bruit moyen pondéré et calculé sur la nuit (Night) **de 22h00 à 06h00** :

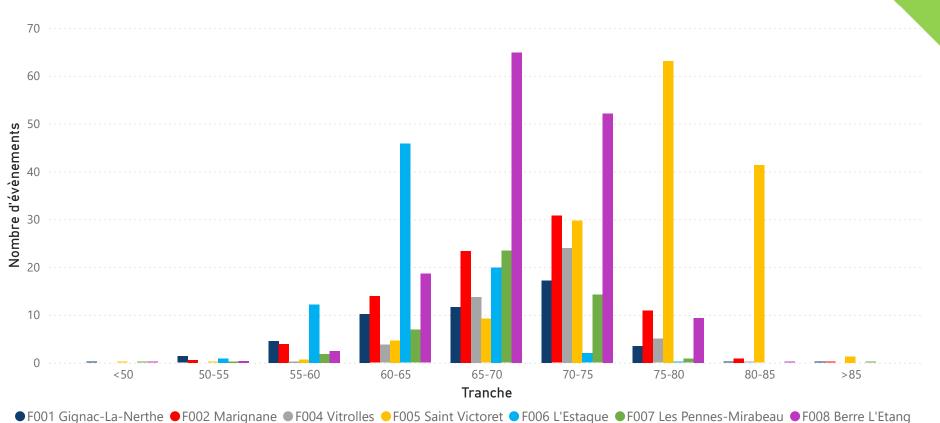
Les heures de nuit sont pondérées de +10 dB(A) afin de prendre en compte la sensibilité au bruit plus accrue sur cette période.

On distingue 3 types de LNight :

- ➤ **LNight (Global) :** niveau de bruit prenant en compte l'ensemble des composantes du bruit, ce qui équivaut au bruit ambiant, comprenant à la fois le bruit des avions et le bruit de fond durant **la nuit**.
- > LNight (Aéronautique) : niveau de bruit correspondant à l'ensemble des évènements de bruit d'aéronefs durant la nuit.
- ➤ **LNight (Résiduel Local) :** niveau de bruit correspondant au bruit de fond hors aéronautique en lien avec les axes routiers et ferroviaires et tout autre bruit durant **la nuit**.



■ LAmax par commune en dB(A) en moyenne journalière



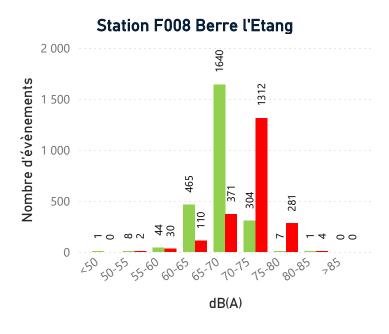
L'indicateur évènementiel LAmax (Maximum sound Level) traduit le niveau sonore instantané maximum atteint sur 1s par les aéronefs.



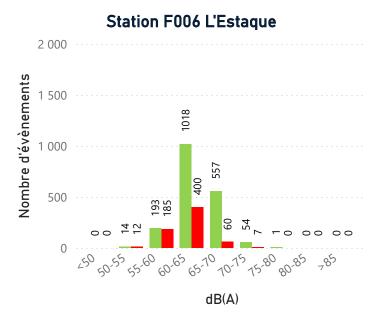
LAmax mensuel par Arrivées / Départs (nombre d'évènements)

#### Station F005 St Victoret





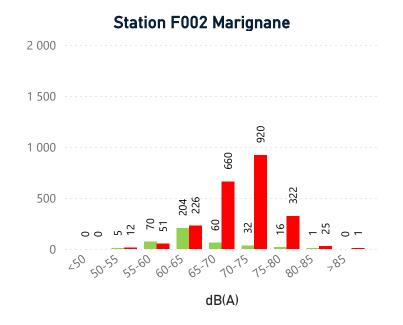






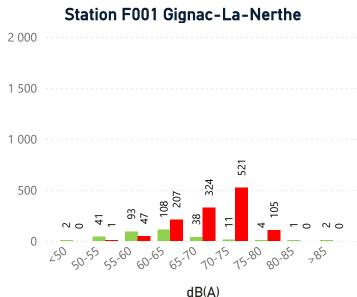


■ LAmax mensuel par Arrivées / Départs (nombre d'évènements)











■ LAmax mensuel par Arrivées / Départs (nombre d'évènements)

